

Agenda 2000: Fonds social européen FSE

1998/0115(COD) - 22/04/1999

La commission a approuvé la position commune du Conseil sur la nouvelle législation du Fonds social européen (FSE) qui fait partie du paquet de réformes de l'Agenda 2000. Les projets de réforme du FSE prévoient une redéfinition de son champ d'application élargi au soutien à la stratégie européenne pour l'emploi et les plans d'action nationaux pour l'emploi qui s'y rattachent. Soucieuse d'accélérer l'adoption de cette législation par le Parlement, la commission a adopté la recommandation de Mme Karin JÖNS (PSE, D) portant approbation de la position commune, sous réserve de ses cinq amendements qui sont axés sur l'égalité des chances pour tous et la nécessité de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée, bien formée et flexible, mais aussi sur une organisation flexible du travail, avec un nouveau gisement d'emploi: le troisième système. En vue de combattre la discrimination, Mme Jöns que les interventions au titre du FSE soient marquées au sceau du mainstreaming, c'est-à-dire de l'intégration de l'égalité des chances dans toutes les domaines politiques.